

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix huit, le douze avril, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation : 06 /04/2017

Date d'affichage : 06/04/2017

Etaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Annie BRAGATTO, Nicole MARTIN, Francis LAFON, Marie-Christine SOLAIRE, Liliane BAILLOUX, Eric BIROT, Lionel COIRIER, Stéphane LAMOTHE, Aurélie LATORSE, Jérôme ZAROS.

Etaient absents - Ont donné procuration:

Aurore CARARON à Nicole MARTIN

Christophe CHAPELLE à Alain BOIZARD

Etait absente:

Sylvie COUCHAUX

Annie BRAGATTO est élue secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a adopté sans observation le procès Verbal de la séance du 31 mars 2018.

N° D.2018.04.19 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maître Valérie LEBRIAT, Notaire à Bordeaux, 1 cours Georges Clémenceau, a fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble appartenant à M. et Mme GIRAUD sis, 39 rue de Salin d'une surface de 1394 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.20 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maîtres BEYLOT, Notaires à CREON, 13 place de la Prévôté, ont fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la

vente de l'immeuble appartenant à la SCI des Laurières sis, 2 rue de Laurière, d'une surface de 1460 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.21- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maître Sandrine ROULIERE, Notaire à Targon, 8 place du 11 novembre, a fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble appartenant à M. BRIE David sis, 3 chemin de la Sableyre, d'une surface de 912 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.22 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maîtres BEYLOT, Notaires à CREON, 13 place de la Prévôté, ont fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble appartenant à Crs Carascoso et Casamayou sis 78 rue de Salin, d'une surface de 4354 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.23- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maîtres BEYLOT, Notaires à CREON, 13 place de la Prévôté, ont fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble appartenant à Crs Carascoso et Casamayou sis 26 rue de Naujean, d'une surface de 162 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.24- DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maîtres BEYLOT, Notaires à CREON, 13 place de la Prévôté, ont fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la

vente de l'immeuble appartenant à Mme KOST Michelle sis 8 rue de Naujean, d'une surface de 442 m² M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2018.04.25 – Fiscalité - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018.

M. le Maire expose qu'il convient de voter le taux des taxes directes locales pour l'année 2018. Il rappelle en premier lieu les taux en vigueur en 2017 :

- Taxe d'habitation : **17.45 %**
- Foncier Bâti : **20.02 %**
- Foncier non bâti : **51.61 %**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que la CDC du Créonnais est passé depuis le 1^{er} janvier 2015 à la fiscalité unique professionnelle (FPU). Ainsi, la fiscalité entreprise que percevait la commune, à savoir, la Cotisation Foncière des entreprises (CFE), la CVAE, la TASCOM, l'IFER, est désormais perçue par l'EPCI depuis le 1^{er} janvier 2015. La commune ne perçoit également plus la taxe additionnelle sur le foncier non bâti qui est également perçue par la CDC du Créonnais au titre du passage en FPU.

Malgré les projets d'investissements programmés pour 2018, Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition 2016 pour l'année 2018 à savoir:

- Taxe d'habitation : **17.45 %**
- Foncier Bâti : **20.02 %**
- Foncier non bâti : **51.61 %**

N° D.2018.04.26 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Budget communal

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal a élu son Président pour le vote du Compte Administratif 2017, il s'agit de M. Francis LAFON.

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2017 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	214 822.12 €
Section d'investissement :	déficit	41 703.64 €
Solde des restes à réaliser :	excédent	8 238.18 €

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.

M. Francis LAFON propose de passer au vote du Compte administratif.

Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

N° D.2018.04.27 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017- Budget annexe Locaux Commerciaux

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2017 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	14 318.89 €
Section d'investissement :	excédent	9 330 €

Pas de restes à réaliser.

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.

M. Francis LAFON propose de passer au vote du Compte administratif des locaux commerciaux.

Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

N° D.2018.04.28 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Régie du Transport scolaire

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2017 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	1721.21 €
Section d'investissement :	excédent	2 227 €

Pas de restes à réaliser.

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.

M. Francis LAFON propose de passer au vote du Compte administratif de la régie du transport scolaire.

Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil municipal.

N° D.2018.04.29 – COMPTES DE GESTION 2017 - Commune, Locaux Commerciaux, Régie de transport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (locaux commerciaux, régie du transport scolaire),
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° D.2018.04.30 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	214 822.12 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	1 068 920.81 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	1 283 742.93 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit	41 703.64 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	28 788.45 €
Résultat comptable cumulé (à reporter au D001)	déficit	70 492.09 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 113 593.82 €

Recettes d'investissement restant à réaliser	121 832 €
Solde des restes à réaliser	+ 8 238.18 €
 Besoin réel de financement	 62 253.91 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement	
Dégagé à la section d'investissement	62 253.91 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 221 489.02 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté : F (R002)	1 221 489.02 €
-----------------------------	----------------

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : I (D001)	70 492.09 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	62 253.91 €

N° D.2018.04.31 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	14 318.89 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	98 506.73 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	112 825.62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	9 330 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	10 020 €
Résultat comptable cumulé (à reporter au D001)	déficit	690 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €

Besoin réel de financement	690 €
----------------------------	-------

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement	
Dégagé à la section d'investissement	690 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	112 135.62 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement	
Excédent reporté : F (R002)	112 135.62 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution N-1 : I (D001)	690 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	690 €

**N° D.2018.04.32 - AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 –
REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

▪ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	1 721.21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	8 633.30 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	10 354.51 €

▪ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	2 227 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1 662 €
Résultat comptable cumulé (à reporter au R001)	excédent	3 889 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 0 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 0 €

Solde des restes à réaliser 0 €

Besoin réel de financement 0€

▪ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire
En couverture du besoin réel de financement dégagé

A la section d'investissement	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement: F (R 002)	10 354.51 €

▪ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement	
Excédent reporté : F (R 002)	10 354.51 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution N-1 : I (R001)	3 889 €
Excédent de fonctionnement capitalisé : I (R1068)	0 €

N° D.2018.04.33 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le budget du transport scolaire présenté au Conseil municipal s'élève à **23 487.51 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'exploitation et à **7 059 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le Budget primitif 2018 de la régie du Transport Scolaire.

N° D.2018.04.34 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOCAUX COMMERCIAUX

M. Le Maire rappelle que ce budget est présenté hors taxes.

Le Budget annexe des Locaux commerciaux présenté au Conseil municipal s'élève à **114 686.73 €** en dépenses comme en recettes pour la section de fonctionnement et à **79 306.73 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le Budget primitif 2018 des Locaux commerciaux.

N° D.2018.04.35 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2018 et notamment la vue d'ensemble des sections.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Charges à caractère général	631 827.63 €
Charges de personnel	622 353 €
Atténuations de produits	55 000 €
Autres charges de gestion courante	137 073.21 €

Charges financières	10 132.84 €
Charges exceptionnelles	156 000 €
Dépenses imprévues	20 000 €
Virement à la section Investissement	749 286.62 €
Op. d'ordre entre section	1 321 €
TOTAL DEPENSES	2 382 994.30 €

Recettes	
Produits des services	83 573.14 €
Impôts et taxes	598 709 €
Dotations et participations	416 723.14 €
Autres produits de gestion courante	12 000 €
Produits exceptionnels	500 €
Op. d'ordre entre section	50 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 221 489.02 €
TOTAL RECETTES	2 382 994.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Immobilisations en cours	426 748 €
Remboursement d'emprunts	35 620.62 €
Immobilisations corporelles	614 496 €
Cautionnement	500 €
Restes à réaliser	113 593.82 €
Op. d'ordre entre section	50 000 €
Déficit d'investissement reporté	70 492.09 €
TOTAL DEPENSES	1 311 450.53 €

Recettes	
Affectation	62 253.91 €
Subventions d'investissement	128 207 €
Dotations, Fonds divers, réserves	48 050 €
Cautionnement	500 €
Produits de cession	200 000 €
Op. d'ordre entre section	1321 €
Restes à réaliser	121 832 €
Virement de la section de fonctionnement	749 286.62 €
TOTAL RECETTES	1 311 450.53 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Budget primitif 2018 du budget principal.

N° D.2018.04.36 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

Après avoir entendu le compte-rendu du rapport établi par Mme BRAGATTO suite à l' examen des dossiers de demandes de subvention reçus en mairie par la commission Vie Associative, et, après un rappel de la réglementation applicable en matière de subvention aux associations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de voter les subventions suivantes, étant entendu que les conseillers municipaux membres dirigeants de ces associations s'abstiennent et sortent de la salle de délibérations :

-

ACCA	600 €
ADELFA	200 €
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	100 €
ARESP	1000 €
Association des Maires de France	238.65 €
Association des Maires de Gironde	80 €
LES BASILICS	400 €
COMITE DES FETES Jacques BORDE et Marie-Christine SOLAIRE sortent de la salle et ne prennent pas part à la délibération	4500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE LA SAUVE	3 000 €
FNACA	200 €
JUDO CLUB CREON	300 €
LES JEUNES D'ANTAN	700 €
LE TRAIN DE LA SAUVE M. Alain BOIZARD et Jacques BORDE sortent de la salle et ne prennent pas part à la délibération	4000 €
RANDOSAUV	600 €
SAUVBODYFORM Marie-Christine SOLAIRE sort de la salle et ne prend pas part à la délibération	400 €
TENNIS CLUB SAUVOIS	1600 €
USEP	700 €
ARTS TENDANCE	570 €

- **DECIDE** d'imputer ces dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif 2018.

N° D.2018.04.37 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 – ASSOCIATION LE REFUGE DES CLOCHARDS POILUS

Considérant l'obligation faite à la commune de disposer d'une fourrière, Mme BRAGATTO propose au Conseil municipal de renouveler pour cette année encore la convention avec le refuge des Clochards Poilus de Tabanac qui permet la prise en charge rapide des chiens errants.

Elle donne lecture de ladite convention qui rappelle, notamment, que la Mairie doit prévenir le refuge avant d'emmener un chien pour vérifier la disponibilité d'un box et qu'un quota de 5 chiens maximum par an a été fixé par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de conclure la convention 2018 avec le Refuge des Clochards Poilus pour un montant de 350 €.

DECIDE que le montant de la participation sera imputé au compte 6281,

CHARGE M. le Maire de signer les documents nécessaires.

N° D.2018.04.38 – COTISATION 2018 -ASSOCIATION R.E.V.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'association Réalisation Environnement Valorisation a transmis le courrier d'adhésion pour l'année 2018.

Il rappelle que l'association assure des missions d'insertion de personnes en difficultés d'insertion sociales et professionnelles en leur faisant effectuer des missions dans les domaines de l'environnement (Espaces verts, espaces naturels et rivières, broyage de branchages) et de valorisation des déchets ménagers. L'association intervient notamment dans le nettoyage des berges du Gestas. L'activité de l'association est particulièrement utile aux collectivités.

M. le Maire propose aux conseillers d'adhérer cette année encore.

Le montant de la cotisation est fonction de la tranche d'habitants et s'élève à 275 € pour la commune de La Sauve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant l'intérêt public local et l'utilité sociale de l'association,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

-d'adhérer à l'association REV pour un montant de cotisation de 275 €

- Que cette somme sera imputée sur le compte 6281 du budget communal.

N° D.2018.04.39 - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE 2018

M. le Maire expose qu'aux termes de la Loi n°78.788 du 28 juillet 1978, il convient de désigner par tirage au sort deux électeurs(trices) qui seront inscrits(es) sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Les personnes seront inscrites sur la liste de l'année 2018.

Le tirage au sort a désigné :

- LAGUE Nadège.

- BENEYTON Violaine.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.